



Déclaration liminaire

CAPA d'installation du corps des psychologues de l'Education nationale

28 janvier 2019

La FSU adresse ses meilleurs vœux à l'ensemble des personnels de l'Education Nationale ; vœux de réussites personnelles et professionnelles. Pour notre catégorie, la FSU souhaite pour cette année 2019 un service public de psychologie et d'orientation renforcé dans l'Education Nationale. Nous espérons la pérennisation de tous les CIO et le maintien de tous les RASED.

Nous sommes réunis aujourd'hui pour la CAPA d'installation des Psychologues de l'Education Nationale, suite aux élections de décembre dernier. Le taux de participation important dans notre corps (plus de 75% des électeurs) montre que la profession reste attachée aux valeurs du paritarisme et cela dans un contexte d'attaques contre la fonction publique. Plus de 60 % des Psy EN EDO et EDA bretons ont voté pour la liste présentée par le SNUipp-FSU et le SNES-FSU. Ces élections montrent l'adhésion des collègues au nouveau corps ainsi qu'aux positions que nous portons depuis longtemps pour l'unification de la profession ainsi qu'aux valeurs de la FSU. Le SNUipp-FSU et le SNES-FSU remercient les psychologues de l'Education Nationale de la confiance qu'ils accordent à nouveau à la FSU pour défendre leur statut, leurs missions, leur carrière tant au niveau individuel qu'au niveau collectif dans toutes les instances.

Néanmoins, le contexte social et politique nous fait craindre un avenir plutôt sombre. Les mesures prises par ce gouvernement sont de plus en plus impopulaires, dans le déni du dialogue social, et provoquent un vif mécontentement de la population. C'est aussi le cas dans l'éducation nationale, les effets inégalitaires des réformes Blanquer sont maintenant criants et les personnels, les lycéens, les étudiants et les parents en mesurent les enjeux.

Concernant les Psy EN EDO :

La promulgation, le 5 septembre 2018, de la loi « Liberté de Choisir son Avenir Professionnel », donne de nouvelles compétences aux régions en matière d'information sur les métiers et sur les formations en direction des publics scolaires. Cette loi acte également le transfert aux régions de la plupart des personnels de l'ONISEP. Alors que ces dispositions prennent effet au 1er Janvier 2019, rien n'a été communiqué aux personnels. Le ministère a juste annoncé que seuls 95 ETP seraient conservés par l'Education Nationale. Que deviennent les autres et quand le ministère compte-t-il informer clairement les personnels ? Qu'en est-il pour la DRONISEP de Rennes ?

Si la loi ne prévoit plus la disparition des CIO du Code de l'Éducation, les risques de fermeture sont toujours présents. Là encore pas d'information ! Quelles sont les intentions du rectorat de Rennes ? Les collègues sont inquiets et force est de constater qu'aucune communication officielle n'a été mise en place depuis les premières annonces l'an dernier.

La loi LCAP permet aux régions de mandater des organismes pour intervenir en EPLE, en particulier auprès des lycées (les 54h) à compter de ce 1er janvier 2019. A ce jour nous ne savons toujours pas de quelle manière la région Bretagne compte le faire, ni à partir de quand cette mise en œuvre sera opérationnelle, or cela risque d'impacter le travail des Psy EN EDO et des équipes dans les EPLE. Nous souhaitons savoir comment le rectorat compte positionner les services, afin que les Psy EN EDO puissent continuer à exercer leurs missions auprès des élèves, de leurs parents et auprès des équipes.

Nous dénonçons ces tentatives d'externalisation de nos missions tout comme nous dénonçons les projets du MEN de créer une certification en orientation pour les enseignants ou les CPE avec le risque encore une fois d'un empiétement sur les missions des Psy EN EDO. Le recul drastique des postes au concours externe de Psy EN EDO (- 37% par rapport à l'année dernière, - 51% sur 2 ans), alors que les sollicitations de terrain, elles, se multiplient, témoigne bien du mépris du MEN pour la fonction. Pour rappel, la moyenne européenne de prise en charge par psychologue est de 1 pour 800 élèves quand dans notre académie, elle est de 1 pour plus de 1550 élèves.

Concernant les moyens orientation dans notre académie, la FSU dénonce le projet de suppression d'un ETP dans les documents préparatoires du CTA alors même que lors du groupe de travail en novembre dernier sur les moyens, le secrétaire général avait confirmé le maintien des 158 ETP. Cela est d'autant plus inacceptable dans le contexte actuel. Cette suppression de poste serait un message catastrophique pour la profession à l'heure où les Psy EN EDO sont sollicités de toute part pour accompagner les équipes, pour accompagner les élèves dans l'élaboration de leurs projets à court terme et à long terme, pour accompagner leurs parents dans ce contexte flou d'incertitudes et d'angoisses générées par la mise en place de l'ensemble des réformes. La FSU interviendra au CTA pour dénoncer cette tentative de fragiliser encore plus les services d'orientation.

De nombreux travaux en sociologie et en psychologie le montrent pourtant : l'orientation pour les collégiens et les lycéens s'inscrit d'abord dans une recherche d'identité, liée au développement psychologique, au rapport social et subjectif que l'adolescent a construit par rapport à l'École, aux apprentissages, aux représentations qu'il s'est forgées, dans sa famille puis dans son groupe d'appartenance, à l'image qu'il a de lui-même et de ses possibilités. C'est bien pourquoi, **il est nécessaire qu'un psychologue intervienne dans l'accompagnement des élèves et en particulier de ceux qui sont les plus éloignés de la connaissance des parcours scolaires et qui doutent le plus d'eux-mêmes.**

Concernant les Psy EN EDA :

Au niveau académique, la mise en œuvre de la première année du corps unique des psychologues a été compliquée, particulièrement pour les Psy EN EDA quant à la transmission des informations dans la gestion de carrière et au mouvement intra-académique.

Suite aux difficultés rencontrées lors du mouvement intra-académique, un courrier de la DGRH d'avril 2018 au SNUipp-FSU indiquait que le logiciel serait modifié afin que le mouvement intra-académique se fasse directement sur les écoles, ce qui permettrait d'éviter une seconde phase, cette fois manuelle, pour fixer les rattachements administratifs. L'affectation en école a son importance pour le mouvement mais aussi pour le déroulement de carrière (accès à la classe exceptionnelle, indemnités REP, frais de déplacement, etc). Où en est-on ?

Concernant les détachés, l'ordonnance du 17 avril 2017 n'acte pas complètement le principe de la double carrière pour les personnels détachés. Nous demandons l'évolution de ce texte réglementaire afin de ne pas pénaliser les déroulements de carrière d'un grand nombre de psychologues du 1er degré dont la demande de détachement est liée à la constitution d'un nouveau corps et non pas à la situation habituelle du détachement. Quand les changements de grade prononcés dans les CAPD seront-ils pris en compte dans le corps d'exercice ?

Nous demandons que les changements de grade prononcés dans les CAPD soient pris en compte dans le corps d'exercice si la date de promotion et la date d'intégration dans le corps sont identiques.

Nous demandons une meilleure liaison entre DSDEN et Rectorat pour reprendre les éléments de carrière et pour une communication des informations administratives à tous les psychologues EDA (notes de service, circulaires, formulaires de congés, d'absence, etc).

Afin de travailler dans les meilleures conditions, la FSU demande des actions de formation continue à la hauteur de nos compétences, un temps institutionnel prévu par le décret pour permettre aux psy EN EDA et EDO de se réunir et d'échanger de manière régulière par bassin.

Nous demandons une véritable formation continue. Nous déplorons le refus du Rectorat d'accorder aux EDA une journée d'absence l'an dernier pour une formation à l'utilisation et l'interprétation du WISC-V.

Nous demandons des frais de déplacement à la hauteur des déplacements effectués sur notre secteur, mais aussi pour les diverses missions que nous sommes amenés à effectuer. Pour cela, nous demandons des ordres de mission pour nous rendre aux commissions CDOEASD et autres instances.

Enfin, nous demandons à comprendre les avis formulés pour les promotions de grade au-delà de la 2^{ème} année du 9^{ème} échelon et les avancements d'échelon. Nous demandons qu'un recours soit possible compte tenu de l'absence d'information et de transparence quant à la façon dont les avis ont été attribués. Qui sont les CE et IPR ayant formulé les avis sur les EDA ?

Concernant la CAPA sur les promotions d'échelon des Psychologues :

La FSU dénonce les pratiques inégalitaires selon les départements pour les rendez-vous de carrière. La FSU demande le respect du décret et une préparation en lien avec le document ministériel de préparation et non l'incitation pour certains collègues à fournir avant le rendez-vous, des bilans d'activité, des bilans WISC etc... Ce sont les collègues qui nous ont alertées sur le caractère angoissant d'une telle demande de préparation dans un contexte de surcharge de travail avec la mise en place des réformes.

La FSU dénonce également une inégalité de traitement pour les promotions quand les Psy EN EDA n'ont pas bénéficié de rendez-vous de carrière. Pourquoi les EDA promouvables n'ont-ils pas eu de rendez-vous de carrière ? Nous demandons là encore qu'un recours soit possible compte tenu de l'absence d'information et de transparence quant à la façon dont les avis ont été attribués.

Nous demandons à ce que les promotions tendent vers une parité EDO/EDA.

Enfin, dans le respect du dialogue social, nous rappelons la nécessité que les élues soient destinataires de l'ensemble des documents avec les critères objectifs utilisés pour classer les collègues.

Les élues SNUipp-FSU et Snes-FSU

Allemand Laurie-Anne, Guérin Delphine, Le Goff Sylvie, Ogier Solenne, Pelletier Nathalie, Quillivic Estelle